

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2022

**Les orientations budgétaires 2022 et la situation en Ukraine ont été au centre des préoccupations du Conseil Municipal du 3 mars 2022**



De nouveaux jardins familiaux disponibles à la location.

### **Une motion contre la guerre en soutien à l'Ukraine et aux Ukrainiens**

Le geste est symbolique mais Alain Lapacherie a voulu proposer à ses collègues une motion réprouvant la guerre en Ukraine et se félicitant de la réaction rapide et coordonnée de l'Union Européenne sur le sujet (Le texte de la motion est disponible sur le site Internet de la commune). Ce texte a été adopté à l'unanimité et immédiatement les discussions ont porté sur l'aide matérielle à apporter aux réfugiés et aux populations en détresse. L'accueil de la mairie pourra centraliser les offres d'accueil de familles de réfugiés. Le Maire a rappelé que la salle du Pont du Buy à Brive recueille les dons en nature. De la même façon, l'entreprise Lapeyre regroupe des dons ainsi que l'entreprise Bernier à Mansac. Une première collecte est déjà effectuée pour être expédiée le 12 mars 2022. Il faut être attentif à la nature des dons et des besoins exprimés. L'association des maires, de son côté, est en lien directe avec la protection civile et la générosité publique peut s'exprimer via le site de la protection civile <https://don.protection-civile.org>

## **Les orientations budgétaires 2022**

Dans le contexte de crise actuelle, les prévisions de dépenses dans leur ensemble et sur certains produits comme l'alimentaire pour les restaurants scolaires restent difficiles à prévoir. Ceci étant, comme l'a rappelé Dominique Borderolle en charge des finances, la situation de la commune est plus que satisfaisante. Le niveau de dépenses augmente pour retrouver un niveau équivalent à celui d'avant Covid. Les dépenses sont maîtrisées en terme de fonctionnement sur le plan du personnel et la dette reste à un niveau historiquement bas. Bien entendu, dans ce contexte, la commune n'envisage pas de relever ses taux de fiscalité. Les compensations de taxe d'habitation et sur le foncier bâti ne pénalisent pas la commune. L'Etat a aussi augmenté les bases fiscales d'environ 3%, ce qui correspond à l'inflation actuelle. Dominique Borderolle a noté l'engagement et les efforts des personnels lors de la 5<sup>ème</sup> vague de Covid. Lors des premiers mois de 2022, les services ont été durement éprouvés avec jusqu'à 20% des effectifs manquants. La commune a néanmoins fait face. La 1<sup>ère</sup> adjointe a tout particulièrement regretté les critiques stériles formulées lors du conseil d'école de la maternelle du bourg. Face à cette note dissonante et isolée, Michel Cendra-Terrassa, adjoint aux affaires scolaires a rendu un hommage appuyé aux personnels dans ce contexte compliqué. 2022 sera une année importante en matière d'investissements avec un montant que dépassera les deux millions d'euros. La restructuration de l'école du bourg en sera l'élément principal. Le Maire a détaillé l'état d'avancement du dossier.

## **Autres décisions**

La commune a accordé sa garantie d'emprunt à la société Polygone pour quatre logements sociaux sur le lotissement Lachaize à Bernou. Après enquête publique, le conseil municipal a validé l'aliénation des chemins de Château Redon et des Baysses sur le site des serres municipales de Brive et du Sirtom, des aliénations pour régularisation foncière sur le chemin de l'Aérodrome et une aliénation sur le site de La Nadalie. Les élus ont autorisé Alain Lapacherie à ester en justice et désigner Maître Dias pour défendre les intérêts de la commune pour un recours en matière d'urbanisme. A la demande de l'Etat, le conseil municipal s'est prononcé sur la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Si les élus ont émis un avis favorable, ils ont néanmoins demandé à ce que le déplacement de l'aire de grand passage soit sanctionné par un délai et que celle-ci bénéficie d'un nettoyage plus régulier ainsi que sur ses abords.

### **De nouveaux jardins familiaux**

La commune a décidé d'agrandir le site des jardins partagés, en centre bourg, derrière l'église. Quatre carrés de 16 m<sup>2</sup> avec une remise pour les outils de jardinage sont mis à disposition du public. Le prix de la location est modique, 15 euros par an mais il permet aux familles qui le souhaitent de mettre en œuvre un petit potager pour leurs besoins personnels.

Les seules conditions sont de jardiner dans la convivialité avec les autres locataires et ne pas utiliser de produits phyto sanitaires. Les candidatures sont à adresser à la mairie.